

Projet de territoire Territoire de vie quotidienne

18 novembre 2011



Contribution de Christian DAVIAS

christian.davias@orange.fr

Suite à l'audition de Fabrice Roussel

Nous étions nombreux à écouter Fabrice Roussel au sujet de l'évolution de la carte intercommunale et du projet de Pôle Métropolitain.

La déception, palpable dans l'assemblée, était à la hauteur des attentes de tous ceux qui, depuis plusieurs mois, s'impliquent dans une réflexion sur l'évolution de nos territoires.

Pour faire court, je résumerais la situation ainsi :

La réforme territoriale, dans son objectif principal, devait aboutir à un découpage institutionnel pertinent en permettant aux régions d'être identifiables à l'échelle de l'Europe, voire de l'international.

Or, au cours des débats, le projet s'est heurté à la position conservatrice d'une majorité d'élus, pour aboutir à une panoplie de possibilités et de recommandations laissée au choix des élus locaux.

Ainsi, dans le cadre de l'évolution de la carte intercommunale de notre Département, les élus membres de cette commission, Préfet en tête, ne manifestent aucune volonté pour mettre de l'ordre dans les compétences d'un nombre impressionnant de structures intercommunales et encore moins pour tenir compte de la réalité des territoires de vie des habitants.

Combien de fois, dans les débats et les contributions, les membres du Conseil de développement ont-ils souligné l'importance de la notion d'aires urbaines ?

Tout ceci n'est pas très surprenant, car faute de texte législatif contraignant, les élus, toutes tendances confondues, ne sont pas prêt d'abandonner leurs prérogatives (et les indemnités qui vont avec) dans la gestion des syndicats intercommunaux, qu'ils soient à vocation unique ou multiple.

Quant au projet de Pôle métropolitain, j'ai du mal à trouver des qualificatifs qui ne blesseraient pas ceux qui soutiennent ce projet étriqué, sans ambition et sans réelles perspectives.

Ce qui nous a été présenté n'est qu'une évolution du SCOT en une sorte de syndicat à vocation multiple.

Ce choix basé sur la facilité n'est vraiment pas à la hauteur des enjeux. Ce territoire amputé du sud estuaire, défini dans la douleur pour les besoins du SCOT, ne correspond que très partiellement aux aires urbaines de Nantes et de Saint Nazaire.

J'attendais une vision plus hardie, plus innovante de l'aménagement du territoire. Pourquoi ne pas saisir les opportunités inscrites dans la loi de réforme territoriale, pour que Communes, Départements, Région, aidés par les structures citoyennes, engagent une véritable réflexion, documentée, objective, ne s'embarrassant pas des limites institutionnelles actuelles, pour dessiner un Pôle métropolitain, voire une Métropole, doté d'une gouvernance reconnue du citoyen, ainsi que de compétences et de moyens qui en feraient un fer de lance économique et social ?